



Décembre 2016

Newsletter
4/2016

Contenu

- Mot du président
- News du Bureau et du Comité cantonal
- Actualités cynégétiques
- La vie des sociétés- membres
- Agenda
- En débat
- Infos de l'administration de la chasse et des activités annexes
- Le coin de l'éthique
- Espace « Chasseurs »

Le Bureau de la FFSC recherche une **aide temporaire** pour la gestion de son secrétariat. Merci pour votre appui.

AVANT- PROPOS

Selon la recomposition des commissions permanentes (CP) décidée cet été par le Comité de la FFSC, la rédaction des Newsletters a été confiée à la Commission « Ethique et Communication ». La voici donc dans sa nouvelle structure, avec des rubriques que nous essayerons de reproduire dans les prochaines éditions qui seront maintenues au nombre de quatre par année.

Le mot du président

Chères chasseresses, chers chasseurs,

L'année 2016 restera un grand millésime, synonyme de travaux importants, qui ont demandés beaucoup d'énergie de la part des deux partenaires principaux de la chasse fribourgeoise.

J'aimerais encore une fois remercier toutes les personnes que se sont engagées et qui ont œuvré pour une évolution positive des conditions cadre de notre chasse et des relations entre partenaires.

Nous avons vécu une première partie de saison passionnante et grâce à votre éthique et votre professionnalisme, elle a été couronnée de succès ! Plus du 96 % des actes de chasse ont été pratiqués avec compétence, exactitude et respect. Je vous adresse mes compliments et remerciements à tous. Nous devons tout de même améliorer certains manquements qui portent atteinte à notre image de chasseresse et chasseur modernes et responsables.

Pratiquer notre Art, en assurant une sécurité totale, est une règle qui doit être appliquée par tous et qui ne doit, en aucun cas, souffrir d'actes non réfléchis et dangereux ! La FFSC se distance et condamne tout comportement contraire à nos engagements, notre formation et notre éthique.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et pour vous adresser, chères chasseresses, chers chasseurs, mes meilleurs vœux pour l'année 2017.

Votre Président

Pascal Pittet

News du Bureau et du Comité cantonal

Le comité a siégé le 9 novembre 2016. Il a traité des principaux objets suivants :

□ Démission de la secrétaire

Il a été pris acte, avec une grande reconnaissance pour le travail accompli, de la décision de Nathalie Ravaz de renoncer avec effet immédiat à sa fonction de secrétaire pour des motifs personnels et familiaux.

Suite à cette démission, le Bureau recherche une personne qui pourrait reprendre, pour une période déterminée, au moins une partie des tâches administratives (Correspondance, convocation, rédaction de p-v, etc.). Vous êtes intéressé(e) ou disposé(e) à donner un peu de temps à votre Fédération ! merci de vous annoncer auprès du président ou de lui signaler une personne intéressée à remplir ces tâches.



"la nature est un patrimoine dont nous devons prendre soin.."



□ Remerciements

La cérémonie de la remise du Prix de Chasse Suisse 2016 en faveur de la protection de la nature, décernée à la FFSC pour son projet « Let's Netz » (Cf, les no d'octobre et de novembre des revues Chasse et Nature et Schweizer Jäger) s'est déroulée au chalet des Troncs à Sorens, en présence des responsables de la chasse au niveau national dans de parfaites conditions. Un grand merci est adressé aux organisateurs de la DIANA du Gibloux et de la CP « Nature et Activités.

□ Chasse 2016

Selon une première appréciation la chasse de l'automne s'est déroulée de manière correcte. Malheureusement encore trop d'actes de chasse ont été sanctionnés par des retraits de permis et des amendes d'ordre. Une appréciation plus approfondie est en cours auprès du SFF.

□ Informatisation de la carte de chasse

Une étude en vue de la réalisation d'un tel projet est en cours en collaboration avec le SFF, sous l'angle à la fois de sa faisabilité et de ses coûts.

□ Professionnalisation du Bureau

Des démarches sont en cours en vue notamment de l'engagement d'une personne à temps partiel sous un contrat de travail qui serait en charge des travaux administratifs.

□ Modification des statuts

Deux modifications sont envisagées. Elles portent sur la nomination du ou de la secrétaire en lien avec son changement de statut annoncé ci-dessus et l'intégration de la promotion et la défense de la chasse aux chiens, sous toutes ses formes.

□ Promotion de « Let's-Netz »

Les membres de la FFSC sont invités à promouvoir la réalisation de ce projet, en particulier dans le cadre des écoles primaires.

□ Projet commun avec les ONG

Selon un tournus annuel entre les organisations de protection de la nature et des animaux actives dans le canton, il appartient à la FFSC de mettre en place en 2017 la réalisation d'un tel projet. Il est proposé à la DIANA du Gibloux de prendre en charge son organisation sous la forme de travaux d'entretien des Hauts Marais de Maules.

Actualités cynégétiques

A signaler sous cette rubrique, la révision en cours de la loi fédérale sur la chasse, qui fait l'objet actuellement d'une procédure de consultation. En voici les principaux enjeux.

Ce projet de révision est centré sur l'assouplissement de **la régulation des populations de certaines espèces protégées**. Ainsi, il devrait être possible de mener des interventions pour réguler les populations d'espèces protégées (loup, lynx, ours), lorsque, en dépit de mesures de prévention raisonnables, il y a risque de dommages importants ou de danger concret pour l'homme.

En revanche cette révision ne donne pas suite à la motion du Conseiller aux Etats Fournier qui suit une démarche différente et qui vise la convention de Berne sur les grands prédateurs. Cette motion veut modifier le statut de protection du loup dans le droit international et qui, si un tel amendement est refusé, exige de dénoncer la Convention afin que le loup puisse être classé espèce pouvant être chassée. Le Conseil fédéral a rejeté la motion Fournier et n'a cessé de souligner que dénoncer un traité international n'est pas une mesure défendable sur les plans ni politique ni juridique. Le Conseil fédéral a décidé de mettre provisoirement en suspens la mise en œuvre de cette motion.

Par ailleurs selon ce projet, l'expression « **districts francs** » est remplacée par « **zones de protection de la faune sauvage** » dans toute la loi.



Une autre modification porte sur les grands principes qui régissent une planification moderne de la chasse et qui sont complétés **de l'obligation pour les cantons de prendre en compte les exigences de la protection des animaux durant la chasse** et d'assurer la coordination inter-cantonale de l'organisation de la chasse ainsi que de sa mise en œuvre. Par ailleurs, la relation entre l'autorisation de chasser et l'examen de chasse est clarifiée. La première donne le droit de chasser dans un canton. Son octroi demeure de la compétence des cantons. La condition pour l'octroi d'une telle autorisation reste la réussite d'un examen de chasse. Ce qui est **nouveau**, c'est que la Confédération prescrit aux cantons plusieurs matières d'examen : protection des espèces et des biotopes, protection des animaux et maniement des armes, y compris la sûreté du tir. Une reconnaissance réciproque entre les cantons est prévue pour ces examens de chasse cantonaux désormais uniformisés quant aux contenus.

De l'avis de Chasse Suisse, organisation faitière des Fédérations cantonales de chasse, la protection des espèces ne s'étend pas seulement aux espèces protégées citées dans la loi, mais aussi aux espèces chassables. L'argumentation, que le loup et le lynx réduiraient considérablement l'abrutissement des jeunes plants par les ongulés, ne tient pas compte de tous les aspects. La régulation de la faune sauvage, loup et lynx compris, doit permettre de maintenir les populations trop nombreuses à un niveau supportable pour les espaces vitaux concernés. Il est contraire au principe de la protection des espèces d'accepter une réduction excessive des populations de chevreuils, chamois et cerfs et de lutter contre la réduction des grands prédateurs. La loi prévoit expressément que les populations concernées ne doivent pas être menacées.

La vie des sociétés- membres

Assemblées générales 2017

Hubertus Sense	20 janvier 2017 à 19.00 au Senslerhof à St. Antoni
Diane Glâne	26 janvier 2017 à 19 :30 à Romont
Diana Sense Oberland	28 janvier 2017 à 17 :30 au Lac Noir
Diane Gruyère	3 février 2017 à 19 :30 Hauteville
Diana Gibloux	4 février 2017 à 19 :30 à déterminer
Diana Veveyse	10 février 2017 à 19 :30 à Remaufens (Avenir)
Diane Broye	10 février 2017 à 19 :00 Lieu à déterminer
Diana Sarine	19 février 2017 à 19:30 au Café de l'Epée, à Fribourg
Diana See /Lac	10 février 2017 à 19 :00 à Ulmiz (Rebe)

Autres événements : La DIANA Hubertus Sense vous donne rendez-vous au marché aux peaux avec une exposition des trophées à St. Antoni (Senslerhof) le 4 février 2017 dès 8.00 heures. Une tombola, des stands avec des spécialités de chasse, des produits locaux et le restaurant vous attendent.

Agenda FFSC

Au niveau de la FFSC, voici les dates des événements à ne pas manquer :

- le **19 janvier 2017** 19h Soirée d'information sur la formation de base pour la nouvelle volée de jeunes chasseur(e)s à Echarlens, au restaurant de la Croix verte
- le **4 mars 2017** : Assemblée des délégués en Gruyère
- Les samedis matin du **29 avril et 3 juin 2017** cours en français sur l'hygiène de la venaison
- Les samedis matin du **22 avril et 20 mai 2017**, le même cours en langue allemande



On en débat dans les commissions permanentes(CP)

Pour rappel, selon la nouvelle organisation adoptée au mois de juin 2016, ces commissions sont au nombre de quatre. Leur mise en place et leur organisation, sous réserve de quelques adaptations ou compléments sont terminées. Toutefois des places sont encore vacantes dans deux d'entre elles et la FFSC lance un appel aux chasseur(e)s disposé(e)s à en devenir membre. Ainsi :

La Commission « Nature et Activités » devrait être complétée par un membre de la section du Lac, afin que toutes les sections-membres soient représentées.

La Commission « Ethique et Communication (nouvelle commission) quant à elle souhaite compléter son équipe exécutive par trois membres, si possible un membre de langue allemande et deux membres de préférence représentant les DIANA de la Gruyère et de la Veveysse.



Votre collaboration est la bienvenue

Annoncez-vous au président de votre société !

Au niveau des activités, la Commission de formation est en train de mettre un terme à son programme pour la formation d'une nouvelle volée de jeunes chasseur(e)s. A noter que dans ce cadre elle a procédé à l'acquisition de quatre cibles de tir automatiques (Cibles-Jockey).

La Commission « Nature et Activités » tiendra sous peu sa première séance avec pour objectif la promotion du projet Let's Netz et l'étude de la promotion des trompes et cors de chasse.

La Commission « Ethique et Communication » nouvellement constituée a défini son organisation et ses modes de travail. Outre les missions de rédaction des articles dans les deux revues spécialisées et des NL, elle planche actuellement sur l'organisation d'un évènement « grand public »

Enfin la Commission « Chasse et Chiens » a tenu sa première séance le 16 novembre 2016 au cours de laquelle ont été traité la répartition des tâches.



Infos de l'administration de la chasse et des activités annexes



L'hiver : temps de repos pour beaucoup de plantes

A propos du **contrôle de la venaison**, le Service de la sécurité alimentaire (SAAV) rappelle que « la saison de chasse 2015-2016 a vu la mise en place des contrôles officiels du gibier dans le canton de Fribourg. Ces contrôles sont obligatoires si le gibier est remis à des tiers et ont été effectués essentiellement par des gardes-faune présents sur le terrain. Des vétérinaires et collaborateurs du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) spécialement formés pour ce type de contrôle ont également prêté main-forte aux gardes-faune. Afin de faciliter ces contrôles, entre fin 2015 et début 2016, la FFSC, de concert avec le SAAV, ont préparé une nouvelle formation prévue pour les chasseurs qui désirent contrôler eux-mêmes le gibier remis à des tiers. Ces cours se sont déroulés au printemps de cette année au chalet des Troncs.. Quelques 75 chasseurs ont suivi cette formation avec succès et peuvent désormais contrôler leur gibier ainsi que le gibier abattu par d'autres chasseurs, les gardes-faune, vétérinaires et collaborateurs du SAAV restant bien-sûr à disposition des chasseurs en cas de besoin.

Une formation au contrôle du gibier aura à nouveau lieu au printemps 2017 (Cf agenda ci-après). Le SAAV encourage les chasseurs à y participer : le contrôle du gibier est un gage de professionnalisme et met en valeur la venaison fribourgeoise. » Les inscriptions ont déjà possibles aux adresses suivantes :

Pour les cours en français : bapst1988@gmail.com et pour les cours en allemand : nicole.waeber@hotmail.de

Le coin de l'éthique

Dans sa « note » (cf-dessus) notre Président Pascal Pittet relève que pour la période de chasse en cours, en l'état, plus de 96 % des actes de chasse ont été pratiqués avec compétence, exactitude et respect. Selon l'expression consacrée l'exercice est donc réussi. Certes du point de vue éthique, l'idéal eût été que ce pourcentage corresponde à 100%. Mais à dire vrai un tel objectif n'est qu'une vue de l'esprit, face aux impondérables de l'exercice de chasse qui, comme toute activité humaine comporte une part d'aléas que chaque chasseur(e), si bon tireur(e) soit-il, connaît et qu'il (elle) a vécu. Pour ce qui nous concerne dans l'exercice de l'art de la chasse, un point mérite actuellement une attention : celui de notre comportement vis-à-vis des animaux qui ont été la cible d'un tir et qui n'ont pas été atteints mortellement. Si l'erreur de tir peut être parfois excusable, le fait de ne pas s'en soucier par des recherches actives et sérieuses est en revanche condamnable

L'article 70 concernant la chasse (Ocha) est clair. « Tout animal sur lequel le chasseur ou la chasseuse a tiré doit être recherché partout » Si cette démarche n'aboutit pas, l'acte de chasse en cause ne doit pas être considéré comme un échec, ni faire l'objet d'un jugement moral de quiconque. C'est le gage d'une application scrupuleuse de cette exigence. De notre point de vue, il n'est pas nécessaire non plus de compléter notre arsenal juridique, déjà suffisamment dense, mais de compter sur la responsabilité individuelle de chaque chasseur(e). Elle passe aussi comme le prône régulièrement notre Fédération et son président par la formation, en particulier l'exercice au tir. Dans la période de non-chasse qui s'annonce, ne l'oubliez pas !

"Chaque animal blessé doit être sujet d'une recherche avec un chien rouge."

Fédération Fribourgeoise des sociétés de chasse

Président :
Pascal Pittet

Chemin Clos Du Moulin 21
1677 Près-vers-Siviriez

Adresse mail :
pittet_pascal@bluewin.ch

Téléphone :
079 251 63 92

Nous sommes sur le
Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :
www.chassefribourgeoise.ch



Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse
Freiburger Jagdverband

Espace « Chasseurs »

La commission « Ethique et Communication (ComEt Com) » responsable pour la FFSC de la rédaction des Newsletters souhaite établir avec cette rubrique un dialogue avec et entre collègues chasseur(e)s. Il serait souhaitable que ces échanges se déroulent sous les formes les plus diverses, tels que avis, photos, chroniques de tout genre, récits de chasse, hommage à des camarades qui renoncent à chasser ou décédés etc.

A cet effet une adresse email est à votre disposition (Cf colonne ci-contre).

Merci d'en faire bon usage ... et au plaisir de vous lire.

BONNES FÊTES



Président de la COMETCOM
Claude Yerly

Adresse: email
cpec@chassefribourgeoise.ch